



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

DCM 24/080

ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de prestations de capture des animaux entre le Syndicat et les Collectivités signataires désignant le SIVOM comme coordinateur du groupement de commandes

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 24 septembre 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 18 septembre 2024).

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M. CHAMBERT Julien | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} OROSCO Claire | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M. CHAMBON Julien |
| - M. FONTANA Alexandre | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M. CADIOU Patrick |
| - M. GOUT Christophe | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. LECLERC Grégory |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

DCM 24/080

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

Objet : **SIVOM de Saint-Germain-en-Laye - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la capture des animaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L. 5211-4-4 et L. 5711-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2024-05-22-00013 du 22 mai 2024 portant modification des statuts du Syndicat,

Vu la délibération n°231218-5 du 12 décembre 2023 par laquelle le comité a approuvé la modification des statuts du Syndicat afin d'intégrer la compétence suivante : « *coordonnateur du groupement de commandes de capture des animaux sans exécution du marché* »,

Vu la délibération n°240625-10 du SIVOM portant approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la capture des animaux,

Considérant que plusieurs collectivités membres du Syndicat présentent des difficultés d'accès aux ressources matérielles, humaines et financières suffisantes pour procéder efficacement aux missions relevant de la compétence capture des animaux,

Considérant que parallèlement le Syndicat permet de mutualiser des moyens afin de réaliser des obligations communes,

Considérant la procédure de modification des statuts du Syndicat ayant permis d'intégrer la compétence suivante : « *coordonnateur du groupement de commandes de capture des animaux sans exécution du marché* »,

Considérant le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre le SIVOM et les collectivités membres du SIVOM signataires de la convention, pour la réalisation de prestations de capture des animaux,

Considérant que le projet de convention constitutive désigne le SIVOM comme coordinateur du groupement de commandes et définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les obligations de chaque membre,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240927-DCM24-080-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Considérant que le coordonnateur est chargé, au nom des Parties, de l'ensemble de la procédure de passation des marchés de prestations de capture des animaux et qu'à compter de la notification des marchés, chaque Collectivité est ensuite responsable seule de l'exécution de ses obligations contractuelles,

Considérant que la convention est conclue à titre gracieux et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et court jusqu'au 31 décembre 2029,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1^{er} : APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de prestations de capture des animaux entre le Syndicat et les Collectivités signataires désignant le SIVOM comme coordinateur du groupement de commandes.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec le SIVOM, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 27/09/2024

Publication effectuée le : 27/09/2024

Exécutoire ce jour : 27/09/2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBERNARD
(Yvelines)